



**POUR LES CANADIENS
ET LEURS COLLECTIVITÉS :
GARANTIR UN AVENIR MEILLEUR**

**Mémoire pré-budgétaire présenté par Imagine Canada
au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Le 14 août 2009

Sommaire exécutif

Imagine Canada, un groupe de coordination qui facilite l'interaction entre plus de 1200 organismes de bienfaisance et sans but lucratif à travers le pays et parle de concert avec eux, propose les trois recommandations suivantes pour aider les Canadiens à contrer les effets à court et long terme de la récession. Ces recommandations permettront de créer et de maintenir un avenir plus prospère pour tous les Canadiens en permettant au secteur de bienfaisance et sans but lucratif d'aider les collectivités et les individus à l'échelle du Canada de façon plus rapide et plus efficace.

- 1. Accroître le flux des fonds de bienfaisance suite à la récession et encourager les Canadiens à augmenter leurs dons de charité par la création de « l'étirement » du crédit d'impôt.**
- 2. Éliminer le régime de contingent des versements de bienfaisance en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et travailler avec les organismes de bienfaisance afin d'élaborer une nouvelle approche de réglementation qui permettra d'établir un meilleur équilibre entre la reddition de comptes relative aux dépenses fiscales et la flexibilité pour les donateurs et les organismes de bienfaisance de poursuivre de manière efficace leurs activités caritatives.**
- 3. Accélérer les réformes portant sur les politiques relatives aux subventions et contributions fédérales afin d'assurer la prévisibilité, la durabilité et l'exécution des coûts de financement et renforcer le soutien à l'aide de subventions et contributions qui répondent à l'augmentation des besoins des collectivités et des individus les plus touchés par le ralentissement économique.**

Sortir de la récession : nouvelles possibilités de travailler ensemble

Le ralentissement économique mondial a généré d'importantes conséquences qui continueront de défier les gouvernements, les entreprises et les organismes de bienfaisance et à but non lucratif, longtemps après la fin de la récession. En dépit d'une performance économique du Canada relativement forte parmi les pays du G-8, les Canadiens ont été malgré tout profondément touchés par le ralentissement mondial. Les périodes de déstabilisation économique, toutefois, créent également des opportunités sans précédent de se déployer le long de l'échelle sociale, culturelle, géographique, et de former des partenariats, soutenir des causes communes et unir nos voix dans un renouveau sans précédent.

Le ralentissement mondial pourrait continuer pendant seulement quelques mois ou se répercuter pour les années à venir ; cependant, peu de gens pensent qu'un retour à la normale se fera aussi simplement. Nul ne peut définir précisément la façon dont le ralentissement affectera notre qualité de vie et notre prospérité. Ce qui est certain, c'est qu'un effort concerté, ciblé et basé sur le partenariat sera nécessaire pour aller de l'avant et trouver des solutions novatrices à des enjeux mondiaux de plus en plus complexes. Sur cette toile de fond, le secteur de bienfaisance et sans but lucratif du Canada a un rôle critique à jouer, avec la participation du

gouvernement et des entreprises, pour atténuer les répercussions de la récession, accélérer notre redressement, et tracer un avenir plus prospère et plus inclusif.

Certain de nos compétiteurs, sont déjà en train de définir de nouvelles façons de mieux engager les organismes communautaires dans le processus de reconstruction de leurs fondements économiques et sociaux. Aux États-Unis, le président Barack Obama a créé le *White House Office of Social Innovation and Civic Participation*, dans le but de catalyser les partenariats, l'appui et le renforcement de l'évaluation des idées novatrices, et d'engager les jeunes et les autres d'une manière qui est en passe de transformer les communautés. De même, le Premier ministre britannique Gordon Brown a lancé récemment *Real Help for Communities: Volunteers, Charities and Social Enterprise*, un plan à volets multiples pour aider le secteur à but non lucratif et de bienfaisance à répondre à une demande croissante et moderniser ses structures et ses services. Le Canada a, lui aussi, la possibilité de définir de nouvelles voies et de nouveaux mécanismes pour tirer pleinement parti de la contribution importante du secteur de bienfaisance et à but non lucratif au niveau de la qualité de vie et la prospérité des citoyens.

Un avantage distinctement canadien : un secteur de bienfaisance et sans but lucratif solide

Le Canada possède l'un des secteurs de bienfaisance et sans but lucratif le plus important au monde. Nos organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif responsabilisent les citoyens et les engagent à la participation, et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans les collectivités par la prestation de services sociaux, familiaux et communautaires ; ils produisent aussi d'importantes possibilités d'auto-expression et d'épanouissement par le biais des sports et des loisirs, des arts et de la culture, de l'éducation, de l'environnement et des activités philanthropiques et de la pratique religieuse. Les organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif du Canada sont présents dans tous les coins du pays - des centres urbains aux zones rurales jusqu'à nos communautés septentrionales. Ils contribuent également à la présence internationale du Canada et à sa réputation, en travaillant en partenariat avec les pays et organisations du monde entier.

Le secteur contribue de manière significative à la productivité et à la prospérité du Canada, comptant pour 86,9 milliards de dollars, ou 6,8 pour cent du PIB du Canada en 2005. Les organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif emploient plus de 1,5 millions de Canadiens (équivalant à des postes à temps plein) et mobilisent plus de 1 million de bénévoles chaque année. Ils sont aussi le principal agent de prestation de nombreux programmes et services du gouvernement fédéral et travaillent avec les entreprises et les philanthropes pour répondre à des besoins qui ne relèvent pas du domaine traditionnel du gouvernement. Dans l'ensemble, le secteur obtient près de la moitié de son financement du gouvernement et l'autre moitié à partir d'une combinaison des revenus et de dons.

Trois mesures pour contribuer à un avenir plus prospère pour tous

Recommandation n° 1

Accroître le flux des fonds de bienfaisance suite à la récession et encourager les Canadiens à augmenter leurs dons de charité par la création de « l'étirement » du crédit d'impôt.

Le secteur caritatif bénéficie d'un noyau de base de soutien de la part des Canadiens qui ont versé collectivement plus de 8,6 milliards de dollars après impôts à des organismes de charité en 2007. Toutefois, de nombreux organismes connaissent une demande plus élevée que d'habitude de leurs services, conséquence de la récession. Ceci, à un moment où leur capacité à répondre à la demande est touchée par le manque de financement du gouvernement, par des difficultés accrues à accéder à l'argent provenant d'autres sources, et par une forte baisse dans la dotation des fondations qui soutiennent leurs efforts.

Malgré une demande croissante des services et du soutien des organismes, les données de Statistique Canada et de l'Agence du revenu du Canada indiquent que seulement 24 pour cent de tous les déclarants canadiens ont présenté une réclamation de dons de charité en 2007, comparativement à 30 pour cent en 1990. Cette tendance est particulièrement inquiétante en ce qu'elle est antérieure à la récession et que le nombre de donateurs qui demandent des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance est en baisse, alors même que le nombre de déclarants d'impôt sur le revenu augmente. Inversement, en 2007, selon l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, plus de la moitié de tous les donateurs ont indiqué qu'ils augmenteraient leurs dons de charité, s'il y avait des stimulants sous forme de dégrèvement d'impôt. Des mesures visant à encourager plus de Canadiens à donner, et à soutenir ceux qui donnent de manière à les encourager à donner plus, pourraient annoncer une nouvelle ère des dons de bienfaisance.

Pour encourager une culture nationale du don, Imagine Canada propose un étirement du crédit d'impôt qui s'appliquerait aux dons de montants supérieurs à 200 \$, dépassant un niveau précédemment contribué par le donneur. Cette nouvelle mesure serait basée sur la meilleure année précédente en termes de dons du contribuable, en utilisant 2008 comme base de référence. Ceci constituerait un étirement du crédit d'impôt de 39 pour cent s'appliquant à ces nouveaux dons - 10 points de pourcentage plus élevé que le niveau actuel de crédit d'impôt sur les dons au-dessus de 200 \$. Pour continuer à bénéficier de l'étirement du crédit d'impôt dans les années subséquentes, les contribuables devraient continuer à augmenter leur niveau de dons, de manière à dépasser leurs contributions en 2008 ou durant les années précédentes. Cette mesure vise à encourager tous les Canadiens, mais surtout ceux à revenu moyen, qui souhaitent donner pour la première fois ou qui veulent donner plus en réponse aux besoins actuels, jusqu'à un maximum de 10 000 \$.

La prestation maximale serait de 980 \$ si utilisée en un an (c'est-à-dire pour une augmentation de 200 \$ à 10 000 \$ en dons), mais il est probable que, pour beaucoup, le plus grand bénéfice serait réalisé progressivement sur plusieurs années. L'étirement du crédit d'impôt serait bénéfique pour les organismes de bienfaisance de toutes tailles et dans toutes les régions et devrait, au fil du temps, élargir la base et accroître le niveau des dons remis par les Canadiens de partout au pays. Il viendrait également compléter les récentes mesures d'incitation relativement aux dons de biens visant principalement les Canadiens à revenu plus élevé, et représenterait une initiative moins exclusive, tenant compte du fait que la plupart des Canadiens font des dons de revenus plutôt que de biens.

Pour profiter rapidement de ce flux d'argent et encourager une augmentation des dons, il sera essentiel que le gouvernement du Canada soit proactif et annonce ce nouveau crédit d'impôt. Une campagne d'éducation publique importante et soutenue,

dirigée par le gouvernement du Canada en partenariat avec les organismes de bienfaisance, doit être développée immédiatement après l'annonce de cette nouvelle mesure. L'efficacité de ce crédit d'impôt doit également être évaluée après cinq ans pour s'assurer qu'elle respecte les objectifs de politique publique. En cas de succès, cependant, cette mesure pourrait contribuer de manière significative à la création d'une base plus forte de l'appui financier pour répondre à une demande croissante des services et soutiens fournis par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif partout au pays.

Recommandation n° 2

Éliminer le régime de contingent des versements de bienfaisance en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et travailler avec les organismes de bienfaisance afin d'élaborer une nouvelle approche de réglementation qui permettra d'établir un meilleur équilibre entre la reddition de comptes relative aux dépenses fiscales et la flexibilité pour les donateurs et les organismes de bienfaisance de poursuivre de manière efficace leurs activités caritatives.

Le contingent des versements est le pourcentage minimum de la valeur des biens (principalement les revenus pour lesquels un reçu a été délivré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu) et du capital accumulé que les organismes de bienfaisance enregistrés sont tenus de dépenser chaque année dans leurs propres programmes, ou pour des dons à des donateurs comme d'autres organismes de bienfaisance enregistrés. L'objectif du CV est de veiller à ce que les organismes de bienfaisance n'accumulent pas simplement des fonds sans les utiliser à des fins de bienfaisance. Il est également destiné à limiter les dépenses de financement des organismes et à décourager l'accumulation excessive de fonds. Toutefois, le régime législatif actuel n'atteint pas son but et, par conséquent, ne sert pas les intérêts des Canadiens, du gouvernement ou des organismes de bienfaisance.

Les organismes de bienfaisance, comme les entreprises, bénéficient de réglementation simplifiée. Les lourdes exigences administratives ne font que limiter fortement la flexibilité des organismes de bienfaisance à déployer leurs revenus et capitaux aux fins pour lesquelles ils étaient destinés - faire progresser leurs objectifs de manière durable. Ceci est particulièrement vrai dans le sillage d'un ralentissement économique, alors que les organismes de bienfaisance visent à fournir en temps voulu un soutien efficace aux Canadiens aux prises avec les conséquences sociales et économiques de la récession.

Les mesures actuelles du contingent des versements imposent une complexité excessive et sont un fardeau administratif coûteux pesant sur les organismes de bienfaisance - en particulier les petits organismes de bienfaisance ruraux. Elles font également des demandes de décaissement de capitaux arbitraires et démesurées qui ne tiennent pas compte des dures réalités du marché de l'investissement. En outre, elles ne sont ni équitables ni exécutoires, ce qui compromet l'objectif du gouvernement et du secteur d'exercer une gestion responsable et transparente du régime de réglementation.

Imagine Canada exhorte donc le gouvernement à agir rapidement pour éliminer le contingent des versements et pour ensuite travailler en consultation avec les organismes de bienfaisance à l'élaboration d'une nouvelle approche réglementaire qui sera à la fois efficace dans la promotion de la responsabilité et la transparence,

et pratique à mettre en œuvre pour tous les organismes de bienfaisance, petits et grands. Le processus utilisé récemment pour développer et perfectionner l'orientation de collecte de fonds de l'ARC est un excellent exemple amenant le gouvernement et le secteur à travailler ensemble pour créer un cadre réglementaire qui favorise la reddition de comptes sans trop handicaper le fonctionnement des organismes de bienfaisance.

L'élimination du contingent des versements n'entraînerait aucun coût pour le gouvernement du Canada et offrirait des avantages financiers considérables aux organismes de bienfaisance, dans la mesure où cela leur permettrait de gérer plus efficacement leurs flux de trésorerie en ces temps d'instabilité économique. Ce changement de réglementation serait très bien reçu par les organismes de bienfaisance d'un océan à l'autre et permettrait d'améliorer la capacité du secteur à servir les millions de Canadiens qui bénéficient de leurs programmes et services. C'est un changement soutenu par l'Association du Barreau canadien (ABC) dans sa Section nationale du droit des organismes de bienfaisance et à but non lucratif ; l'ABC a un intérêt de longue date pour cette question et a élaboré un document de travail sur les solutions viables au régime actuel.

Recommandation n° 3

Accélérer les réformes portant sur les politiques relatives aux subventions et contributions fédérales afin d'assurer la prévisibilité, la durabilité et l'exécution des coûts de financement et renforcer le soutien à l'aide de subventions et contributions qui répondent à l'augmentation des besoins des collectivités et des individus les plus touchés par le ralentissement économique.

Le gouvernement fédéral débourse chaque année 27 milliards de dollars pour les entreprises, établissements de recherche, organismes de bienfaisance, organismes sans but lucratif, et les collectivités, par le biais de subventions du gouvernement fédéral et de programmes de contribution. RHDSC et Service Canada ont le deuxième plus important portefeuille de subventions et de contributions du gouvernement du Canada avec plus de 3 milliards de dollars en financement pour appuyer les services sociaux, allant du développement de la petite enfance, des compétences, de l'apprentissage, à l'emploi et la retraite. En décembre 2006, un groupe d'experts nommé par le gouvernement du Canada a fait des recommandations pour améliorer l'administration des programmes de subventions et de contributions, notamment en accélérant les délais dans les décisions de financement et en couvrant la totalité des coûts de projets et de prestation de programmes. Alors que quelques ministères ont commencé à appliquer certaines des recommandations, le Canada ne peut se permettre de retarder les changements requis de manière urgente à l'échelle gouvernementale.

Une enquête datant de janvier 2009 de la Fondation Trillium de l'Ontario auprès de plus de 100 organismes à but non lucratif a confirmé qu'au moins un tiers des organismes ont connu une augmentation de la demande de services sociaux comme les banques alimentaires et l'orientation à l'égard de l'emploi et du crédit, à la suite de la perte d'emplois, de la baisse du revenu familial et d'autres pressions. L'étude suggère également que de nombreux bailleurs de fonds à long terme, tels que Centraide, les fondations communautaires et les fondations familiales devront vraisemblablement réduire leurs programmes de subventions en 2009 et 2010. En outre, l'enquête a révélé que les organismes à but non lucratif et de bienfaisance des

fonds de dotation ont été gravement touchés par la baisse des marchés boursiers, et que de nombreux donateurs et commanditaires corporatifs n'ont pas été en mesure de renouveler leur soutien aux programmes.

Ces résultats sont renforcés par des rapports de l'Armée du Salut, notant que la demande de services a augmenté de 10 à 30 pour cent dans presque chaque province. De même, les banques alimentaires du Canada font état d'une augmentation de 20 pour cent du nombre de Canadiens qui ont besoin de recourir chaque mois à une banque alimentaire locale. Le Club des petits déjeuners du Québec a également constaté une augmentation sans précédent de 10 pour cent au cours des derniers mois du nombre d'enfants en écoles primaires en quête de leurs services.

Le gouvernement fédéral offre actuellement une gamme de programmes qui aident les travaux de bienfaisance et sans but lucratif du secteur à répondre aux besoins accrus dans les collectivités partout au pays. Toutefois, la longueur des délais souvent observée pour obtenir l'approbation du financement et du paiement, la disponibilité limitée de financement pluriannuel, les lourdes exigences administratives et le fait de ne pas couvrir la totalité des coûts des projets et des programmes de livraison compromettent la capacité du secteur à fournir aux Canadiens le soutien et les services essentiels dans un temps opportun et de manière efficace, en particulier au cours de cette période de grave nécessité.

Imagine Canada demande donc instamment au gouvernement du Canada d'accélérer la mise en œuvre des politiques de l'ensemble du gouvernement qui seront immédiatement adoptées par tous les ministères et qui permettront d'éliminer les obstacles qui entravent le plus la réussite du déploiement des subventions et des contributions du gouvernement fédéral. Une application complète et immédiate des recommandations du groupe d'experts relativement aux subventions et aux contributions, en partenariat avec les bénéficiaires, est un moyen clair pour le gouvernement de faire fonctionner les mesures de stimulation économique de manière plus efficace et plus rentable pour les Canadiens. En supposant que ces réformes soient mises en œuvre rapidement et efficacement, le gouvernement est également encouragé à accroître son soutien fédéral pour les programmes de subventions et de contributions qui sont les mieux placés pour aider les Canadiens souffrant des conséquences de la récession. L'accroissement des fonds pour ces programmes permettrait de fournir les ressources nécessaires d'urgence pour les sans-abri, pour l'emploi et la formation professionnelle et pour les familles dans les collectivités les plus durement touchées par la récession.

Imagine Canada apprécie la possibilité de faire valoir ces recommandations pré-budgétaires 2010 pour de nouvelles mesures fiscales et des programmes qui contribueront à l'amélioration durable de la situation économique et sociale de tous les Canadiens. Nous nous sommes engagés à travailler avec le gouvernement du Canada et avec tous les parlementaires pour veiller à la mise en œuvre rapide et au succès des mesures proposées.